

# Première Synthèses Informations

## TENTER UN DIPLÔME AU COURS DE SA CARRIÈRE :

peu d'occasions pour les salariés

Entre mai 1998 et mai 2003, 1 700 000 actifs âgés de 18 à 65 ans ont accédé à une formation débouchant sur une certification, soit 6 % des actifs ayant achevé leurs études initiales depuis au moins cinq ans.

C'est au cours des dix premières années de leur vie active que salariés et demandeurs d'emploi accèdent le plus à une formation certifiante. Le diplôme et la qualification sont moins discriminants pour l'accès à la certification que pour l'accès à la formation continue en général.

Les seniors restent majoritairement en dehors de ce type de formation : entre 1998 et 2003, moins de 2 % des actifs de plus de 50 ans ont eu accès à une formation certifiante.

Les demandeurs d'emploi se forment moins que les salariés, mais leurs formations sont souvent plus longues et plus fréquemment certifiantes. De fait, les salariés ont peu d'opportunités de préparer un diplôme. Ne pas travailler un certain temps accroît les chances d'accéder à une formation certifiante.

Tenter un diplôme, un titre ou un concours après ses études initiales est une pratique peu fréquente. Ainsi, à peine 1 % des actifs tentent d'acquérir une certification chaque année, alors qu'un quart des salariés et un sixième des chômeurs accèdent à une formation chaque année [1].

L'accès à une formation certifiante est nettement moins développé que dans le reste de l'Europe : en 2003, dans les 25 pays qui composent l'Union européenne, en moyenne 4 % des actifs de 24 à 64 ans avaient suivi un enseignement en vue d'obtenir un diplôme [2]. Ils étaient même 8 % dans les pays scandinaves (1), 9 % au Royaume-Uni. Ce constat est assez paradoxal dans la mesure où le marché du travail en France accorde une place importante à la certification, notamment sur des segments où la concurrence est forte. En particulier, la plupart des annonces d'offres d'emploi mentionnent un critère de diplôme [3]. Alors qu'ils apparaissent comme un outil efficace de sécurisation des trajectoires, les diplômes en France s'acquièrent essentiellement dans le cadre de la formation initiale.

Ministères, organismes consulaires, partenaires sociaux, un grand nombre d'acteurs délivrent diplômes et titres en cours de carrière. Cette pratique reste néanmoins une activité assez mal connue d'un point de vue statistique. L'enquête « Formation et qualification professionnelle » (FQP) conduite en 2003 par l'Insee, comble pour partie ce manque en permettant de décrire le profil et les trajectoires professionnelles des salariés et des demandeurs d'emploi qui suivent des formations certifiantes (encadré 1).

(1) - Suède, Norvège et Danemark.

Depuis 2003, de nouvelles dispositions ont été prises en vue d'améliorer les conditions d'accès à la formation continue et aux certifications, avec notamment la mise en œuvre de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et le développement du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). L'impact de ces nouvelles dispositions ne peut être évalué à partir de l'enquête FQP, qui leur est antérieure.

### Sur cinq ans, plus de la moitié des actifs n'accédaient jamais à la formation jusqu'en 2003

Alors que certains individus investissent au fil des ans en capital humain, d'autres échappent durablement à la formation et risquent ainsi de voir leurs compétences s'éroder progressivement. Entre mai 1998 et mai 2003, sur une période de cinq ans, moins d'un actif (2) sur deux (47 %) a suivi une ou plusieurs formations. Celles-ci sont généralement de courte durée: seule une personne sur cinq a suivi une formation dite « longue », c'est-à-dire de plus de 30 heures. 1 700 000 actifs, soit 6 % des actifs de 18 à 65 ans sortis de scolarité depuis plus de cinq ans, ont eu accès à une formation certifiante au cours des cinq dernières années (tableau 1).

### L'accès à la formation certifiante : moins segmenté selon la qualification que l'accès à la formation continue dans son ensemble

Ce sont les plus diplômés qui entreprennent le plus fréquemment une formation certifiante: 9 % des personnes ayant au moins le baccalauréat ont ainsi entrepris une formation certifiante entre 1998 et 2003, contre 5 % des titulaires d'un CAP-BEP et 4 % des personnes sans diplôme (tableau 1).

Les inégalités de taux d'accès restent vraies « toutes choses par ailleurs », lorsque l'on tient compte des autres caractéristiques sociodémographiques des personnes (tableau 2).

L'accès à la formation certifiante est également moins différencié selon la catégorie socioprofessionnelle que la formation continue en général. Certes, les ouvriers tentent moins fréquemment d'acquies un titre en cours de vie active: 4,5 % entre 1998 et 2003, contre 6 % des cadres. Toutefois, les employés accèdent à la formation certifiante dans des proportions comparables aux cadres, contrairement à la formation continue en général où l'accès reste nettement moins fréquent: 46 % des employés accèdent à la formation continue, contre 62 % des cadres. Quant aux agriculteurs et aux travailleurs indépendants, ils accèdent rarement à la formation, qu'elle soit certifiante ou non.

(2) - Il s'agit des personnes de 18 à 65 ans en 2003, qui avaient terminé leurs études depuis au moins cinq ans et avaient occupé au moins un emploi entre 1998 et 2003 ou se déclaraient au chômage en 2003.

Encadré 1

## L'ENQUÊTE FORMATION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FQP) 2003

La sixième édition de l'enquête FQP s'est déroulée d'avril à juin 2003. 39 285 personnes de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine ont été interrogées par l'Insee.

L'enquête fournit des informations sur les salaires des individus, leur profession, les positions professionnelles à différents moments de la carrière, l'accès à la formation continue, la formation initiale et la position sociale des parents.

L'enquête FQP permet de retracer l'accès à la formation professionnelle des individus sur une période de cinq années. Elle comporte en effet un module recensant les formations de plus de 30 heures suivies entre 1998 et 2003. Cette profondeur sur cinq ans permet d'appréhender l'investissement des individus dans la formation alors que les statistiques usuelles concernent généralement l'accès à la formation une année donnée. Dans cette étude, le champ a d'ailleurs été restreint aux actifs ayant terminé leurs études avant 1998. L'enquête FQP ne permet pas de dater précisément l'ensemble des formations. Le taux d'accès annuel à la formation des salariés et des demandeurs d'emploi a donc été calculé à partir de l'enquête formation continue 2000, enquête complémentaire à l'enquête Emploi [1].

Dans le module recensant les formations de plus de 30 heures, le caractère certifiant et le type de financeur sont connus uniquement pour la plus ancienne d'entre elles. Afin de calculer le taux d'accès à la formation certifiante, on fait l'hypothèse que la proportion des formations certifiantes parmi les formations de plus de 30 heures, observée pour la plus ancienne, est identique pour toutes les formations réalisées au cours des cinq ans. La situation des personnes au moment où elles suivent leur formation n'étant pas connue, on fait l'hypothèse que les formations financées par les pouvoirs publics sont destinées aux demandeurs d'emploi et que les formations financées par les entreprises sont destinées aux salariés.

Tableau 1  
L'accès à la formation entre 1998 et 2003

En pourcentage

	Accès à la formation dans son ensemble	Accès à une formation de plus de 30 heures	Accès à une formation certifiante
<b>Sexe</b>			
Hommes .....	47,3	27,0	6,5
Femmes .....	46,7	26,2	5,9
<b>Âge</b>			
De 15 à 24 ans .....	49,5	35,6	14,7
De 25 à 49 ans .....	52,1	30,8	7,9
50 ans et plus .....	35,9	16,8	1,8
<b>Diplôme</b>			
Pas de diplôme ou BEPC .....	34,6	18,9	4,4
CAP, BEP .....	45,7	24,1	5,2
Bac, brevet professionnel .....	59,0	35,2	9,1
Diplômes de niveau égal ou supérieur à bac+2 .....	64,6	38,6	8,9
<b>CSP</b>			
Agriculteurs .....	21,5	6,3	1,3
Artisans - commerçants - chefs d'entreprise .....	24,3	10,9	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures .....	62,5	34,9	6,0
Professions intermédiaires .....	62,6	36,3	6,1
Employés .....	46,2	24,6	5,8
Ouvriers .....	36,1	18,4	4,5
<b>Ensemble .....</b>	<b>47,0</b>	<b>26,6</b>	<b>6,2</b>

Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998.

Lecture : 47,3% des hommes actifs ont accédé à au moins une formation entre 1998 et 2003.

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

### Les premières années de vie active, plus propices à l'acquisition d'un diplôme

L'âge joue, en revanche, fortement sur l'accès à une formation certifiante. Entre 1998 et 2003, à peine 2 % des actifs de 50 et plus ont accédé à une formation certifiante, soit huit fois moins que les jeunes et quatre fois moins que les personnes de 25 à 49 ans (tableau 1). Cet écart est beaucoup plus accentué que pour la formation continue en général (1,4 fois moins que les moins de 26 ans et 1,5 fois moins que les 26-49 ans). Compte tenu du nombre réduit d'années qu'il leur reste à accomplir, les seniors considèrent vraisemblablement que l'acquisition d'un diplôme aura peu d'impact sur leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Tableau 2

## L'accès à la formation en fonction des caractéristiques et des trajectoires des actifs

	Accès à la formation dans son ensemble			Accès à une formation de plus de 30 heures			Accès à une formation certifiante		
	Probabilité estimée (en %)	Variation de probabilité entraînée (en pts)	Degré de significativité	Probabilité estimée (en %)	Variation de probabilité entraînée (en pts)	Degré de significativité	Probabilité estimée (en %)	Variation de probabilité entraînée (en pts)	Degré de significativité
Individu de référence .....	52,9		**	24,5		***	3,3		***
<b>trajectoire entre 1998 et 2003</b>									
Est sans emploi en 2003 .....	54,5	1,6	ns	32,4	7,8	***	5,5	2,2	***
Est inactif en 2003.....	42,1	-10,8	***	19,6	-4,9	***	2,6	-0,7	ns
Occupe le même emploi .....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
Même catégorie avec changement de profession .....	64,6	11,8	***	40,1	15,5	***	6,1	2,8	***
Fait le même métier sur un autre poste.....	61,2	8,4	***	32,6	8,0	***	5,3	2,0	***
Occupe un autre emploi avec des qualifications moins importantes.....	53,8	0,9	ns	34,9	10,3	***	5,5	2,2	***
A connu une promotion .....	70,1	17,2	***	44,8	20,2	***	7,8	4,5	***
<b>Durée de non emploi sur 5 ans</b>									
Nulle .....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
Moins de 12 mois.....	46,6	-6,3	***	25,5	1,0	ns	5,7	2,4	***
Entre 12 et 24 mois .....	45,8	-7,0	***	28,3	3,8	**	6,9	3,6	***
Plus de 24 mois .....	34,6	-18,3	***	22,8	-1,7	ns	6,5	3,2	***
<b>Âge</b>									
De 15 à 24 ans .....	62,4	9,5	***	30,7	6,2	**	5,5	2,1	**
De 25 à 49 ans .....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
50 ans ou plus .....	43,8	-9,1	***	16,8	-7,8	***	1,0	-2,3	***
<b>Niveau d'enseignement</b>									
Niveau Vb à VI .....	42,8	-10,1	***	18,1	-6,5	***	2,2	-1,1	***
Niveaux V .....	49,4	-3,5	***	20,9	-3,6	***	2,6	-0,7	**
Niveaux IV .....	56,0	3,1	**	27,0	2,4	***	4,0	0,7	**
Niveaux I à III.....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
<b>Sexe</b>									
Hommes .....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
Femmes .....	56,9	4,1	***	24,3	-0,2	ns	3,1	-0,2	ns
<b>Catégorie socioprofessionnelle en 1998</b>									
Employés et ouvriers non qualifiés .....	38,7	-14,2	***	19,7	-4,9	***	4,0	0,7	**
Employés et ouvriers qualifiés .....		<i>référence</i>			<i>référence</i>			<i>référence</i>	
Professions intermédiaires .....	66,4	13,5	***	35,5	10,9	***	3,9	0,6	*
Cadres et prof intellectuelles supérieures.....	65,6	12,7	***	33,6	9,0	***	3,9	0,6	ns

Modèle logit binomial: \*\*\* significativité <1% , \*\* significativité <5% , \*significativité <10% , ns: non significatif.

Champ : salariés en 1998.

Lecture: la probabilité d'avoir accédé à une formation pour un individu de sexe masculin, employé ou ouvrier qualifié ayant occupé le même emploi entre 1998 et 2003, âgé de 25 à 49 ans, de niveau de formation initiale de I à III (individu de référence) est de 52,9%. Avoir connu une promotion augmente, en 2003, la probabilité de 17,2 points.

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

Ainsi, ce sont surtout dans les premières années de vie active que l'on cherche à acquérir des diplômes. Il faut y voir en partie l'impact de l'effort de formation des Régions et dans une moindre mesure de l'État, qui ciblent surtout les jeunes et, parmi eux, les moins qualifiés. Chaque année, plus de la moitié des stages de formation destinés aux demandeurs d'emploi bénéficient aux jeunes de moins de 26 ans [6].

Durant la première partie de carrière, les diplômés de niveau baccalauréat (niveau IV) accèdent plus que les autres à la formation certifiante. À partir du milieu de carrière, les écarts se réduisent même si ce sont les plus diplômés qui continuent de se former le plus (graphique 1).

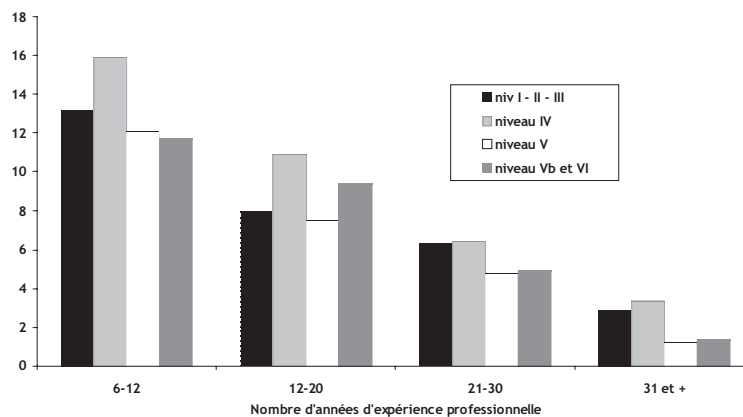
### Des formations plus longues pour les chômeurs et plus souvent certifiantes

Moins de 40 % des formations de plus de 30 heures durent plus de 150 heures, qu'elles soient certifiantes ou non (graphique 2). La durée de formation est beaucoup plus longue pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés. Ainsi, 70 % des formations de plus de 30 heures financées par les pouvoirs publics en direction des demandeurs d'emploi durent plus de 150 heures, contre moins de 30 % des formations financées par les employeurs pour leurs salariés.

Graphique 1

### Accès à la formation certifiante entre 1998 et 2003 en fonction de l'expérience professionnelle en 2003

En pourcentage



Champ: actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures certifiante entre 1998 et 2003.

Note : l'enquête FQP ne permettant pas de dater la formation certifiante, il n'est pas possible de mesurer l'expérience acquise entre la sortie de formation initiale et l'entrée en formation certifiante. On a donc fait le choix, par convention, de calculer la durée d'expérience professionnelle en datant l'entrée en formation certifiante en 2003. Ainsi, on considérera qu'un individu qui a terminé sa formation initiale en 1995 et qui a réalisé sa formation certifiante en 2000 (donnée non observée) a une expérience professionnelle de 9 ans.

Lecture: 16% des actifs ayant entre 6 et 12 années d'expérience professionnelle en 2003 ont accédé à une formation certifiante entre 1998 et 2003.

Source: enquête FQP 2003, traitement DARES.

Les formations financées par les individus eux-mêmes sont peu fréquentes : à peine 6 % des actifs ayant entrepris une formation de plus de 30 heures. Ces formations sont généralement plus longues : près de la moitié durent plus de 650 heures

Les formations conduisant à l'acquisition d'une certification exigent des durées plus importantes : 58 % des formations de plus de 30 heures certifiantes dépassent 650 heures, contre moins de 11 % des formations non certifiantes. Seules 22 % durent moins de 150 heures (graphique 3).

Les formations de plus de 30 heures financées par les employeurs sont deux fois moins souvent certifiantes que celles financées sur fonds publics et trois fois moins que celles financées par les individus eux-mêmes.

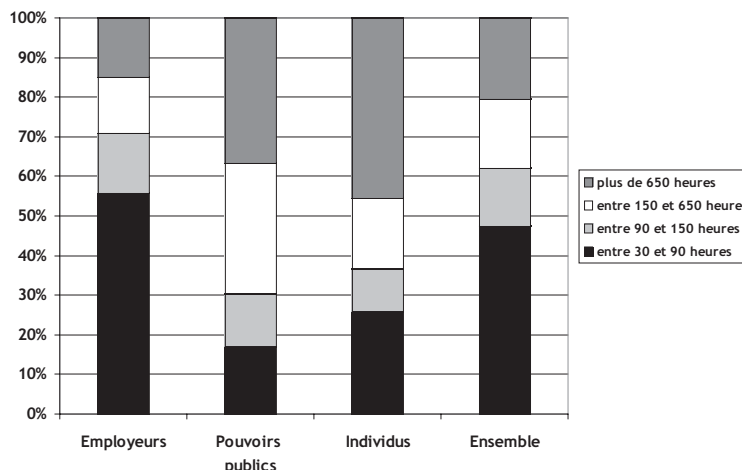
En effet, pour l'entreprise, la formation a fréquemment pour objectif l'adaptation à un poste de travail. Elle n'a donc pas forcément vocation à se concrétiser par un diplôme. Les employeurs peuvent également hésiter à financer des formations certifiantes s'ils y voient un risque accru de départ vers une autre entreprise. Enfin, l'acquisition d'un diplôme demande du temps à celui qui l'entreprend. Or les formations des salariés se déroulent souvent pendant le temps de travail. Les employeurs doivent donc accepter de renoncer à une partie du temps productif des salariés en formation, ce qui leur est d'autant plus coûteux que les formations sont longues.

Plusieurs dispositions récentes pourraient contribuer à réduire cette contrainte à l'avenir. D'une part, la validation des acquis par l'expérience (VAE) permet d'accéder à des certifications par d'autres voies que la formation (encadré 3). D'autre part, la loi du 4 mai 2004 donne la possibilité aux employeurs et aux salariés d'organiser des formations en dehors du temps de travail lorsqu'elles ne poursuivent pas un simple objectif d'adaptation au poste. En contrepartie, le salarié reçoit une allocation de formation dont le taux horaire est égal à la moitié du salaire horaire net.

### CAP-BEP : niveau de certification le plus sollicité

Les diplômes de niveau V (CAP-BEP) sont les plus sollicités en cours de carrière. Dans 54 % des cas, les diplômes tentés au cours de la vie active sont de niveau strictement supérieur aux diplômes obtenus à la fin des études scolaires. En revanche, dans 12 % des cas, le diplôme tenté est de niveau inférieur (tableau 3). Dans ce dernier cas, il peut s'agir d'une volonté de reconversion ou le souhait de découvrir d'autres champs d'activité, pas nécessairement avec un objectif professionnel. Notamment, près des deux tiers des candidats formés initialement dans le secteur de la production qui tentent un titre ou un diplôme de niveau inférieur cherchent à obtenir un diplôme dans le champ des services.

Graphique 2  
Des formations de plus de 30 heures plus courtes lorsqu'elles sont financées par les employeurs



Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures entre 1998 et 2003.

Lecture : 56% des actifs qui ont accédé à une formation de plus de 30 heures financée par leur employeur ont réalisé une formation d'une durée allant de 30 à 90 heures.

Source : enquête FQP 2003, exploitation DARES.

Tableau 3  
Les certifications visées en fonction du diplôme obtenu en formation initiale

En pourcentage

Niveau de certification visée en formation continue	Diplôme obtenu en formation initiale				Total
	CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	Bac, brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	Diplômes de niveau bac+2	Diplômes supérieurs à bac+2	
Pas de diplôme, CEP ou BEPC .....	17,3	3,5	3,5	1,9	26,2
CAP, BEP ou autres diplômes de ce niveau	12,9	5,2	2,9	1,3	22,3
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autres diplômes de ce niveau .....	5,4	4,6	7,7	4,2	21,9
Diplômes de niveau bac+2 .....	0,8	1,4	4,3	6,5	13,0
Diplômes supérieurs à bac+2 .....	1,2	0,9	2,2	12,3	16,6
<b>Ensemble .....</b>	<b>37,6</b>	<b>15,6</b>	<b>20,6</b>	<b>26,2</b>	<b>100,0</b>

Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures certifiante dont le diplôme est de niveau au moins égal au niveau V entre 1998 et 2003.

Lecture : 17,3% des actifs ayant au plus obtenu en formation initiale un BEPC ou un CEP ont tenté une certification de niveau équivalent au CAP, BEP

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

28 % des formations certifiantes financées par les employeurs visent à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 15 % des formations financées sur fonds publics, qui sont essentiellement tournées en direction des demandeurs d'emploi. En revanche, quand les individus se forment à leur propre initiative, quatre fois sur dix c'est pour obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (tableau 4). Les formations des universités ou du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) sont accessibles aux particuliers moyennant des droits d'entrée relativement modiques.

### L'acquisition de diplômes en cours de carrière : plus fréquente pour ceux qui ont cessé de travailler au cours de certaines périodes

Accéder à une formation longue ou certifiante est plus fréquent pour les salariés qui changent d'emploi, que ce soit ou non dans le cadre d'une promotion (tableau 2). Cela ne signifie pas pour autant que la formation provoque le changement d'emploi ou la promotion professionnelle. Les formations peuvent précéder ou accompagner les décisions de mobilité professionnelle et en particulier de promotion professionnelle.

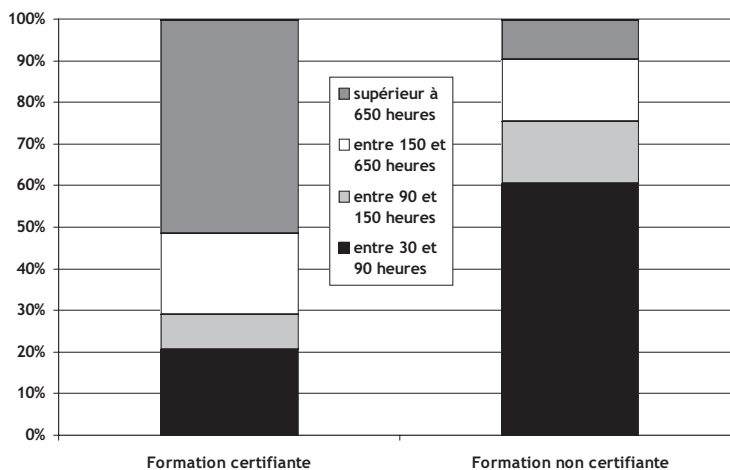
Un passage hors de l'emploi s'accompagne d'un accès accru aux formations longues et certifiantes. C'est l'inverse pour la formation continue en général : les chances d'accéder à la formation continue en général sont plus faibles pour les actifs ayant cessé de travailler au cours de certaines périodes.

L'accès à la formation certifiante est d'autant plus fréquent que les périodes où les salariés ont cessé de travailler sont longues. Ainsi, ce sont les actifs restés entre 12 et 24 mois hors de l'emploi qui ont accédé le plus souvent à une formation certifiante entre 1998 et 2003 (tableau 2). Il peut s'agir de stratégies délibérées : certains actifs arrêtent de travailler pour préparer un diplôme ou un concours. Il peut s'agir aussi de stratégies en réaction à une situation où ils se retrouvent sans emploi, sans l'avoir choisi. La formation certifiante pourrait ainsi jouer un rôle pour aider les personnes confrontées à des trajectoires professionnelles précaires à retrouver un emploi. Ce constat rejoint celui d'autres travaux [12]. Selon l'enquête Formation Continue 2000, les individus ayant une trajectoire professionnelle précaire, caractérisée par la succession de périodes de chômage et d'emplois temporaires, accédaient au cours de deux années successives à des formations plus longues que les travailleurs stables. Ils avaient donc davantage de chances d'accéder à une formation certifiante.

### L'effet positif du diplôme sur l'accès à la formation certifiante : important pour les salariés, plus faible pour les demandeurs d'emploi

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur ont 2,4 fois plus de chances de tenter un titre ou un diplôme en cours de vie active que les salariés non qualifiés. Cela reste vrai pour les demandeurs

Graphique 3  
Des formations certifiantes de plus longue durée



Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures entre 1998 et 2003.

Lecture : 20,8 % des formations de plus de 30 heures certifiantes durent entre 30 et 90 heures contre 60,8 % des formations de plus de 30 heures non certifiante

Source : enquête FQP 2003, exploitation DARES.

Tableau 4  
Les certifications visées par financeur

	CAP, BEP ou autres diplômes de ce niveau	Bac, brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	Diplômes de niveau bac+2	Diplômes supérieurs à bac+2	Total	Part du financeur dans l'ensemble des formations certifiantes
Employeurs .....	36,1	16,2	19,7	28,0	100,0	56,0
Fonds publics .....	48,8	16,9	19,2	15,1	100,0	28,9
Individu lui-même .....	20,1	10,8	27,9	41,2	100,0	15,1
Ensemble .....	37,3	15,6	20,8	26,3	100,0	100,0

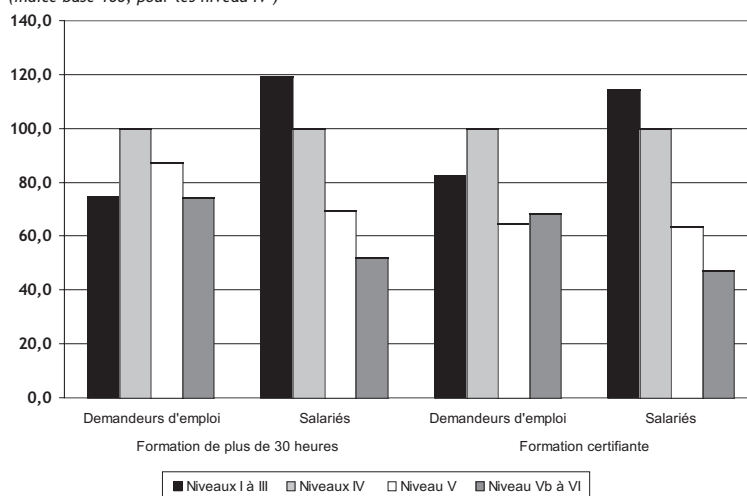
Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures certifiante entre 1998 et 2003.

Lecture : 28% des actifs financés par leur employeur pour réaliser une formation certifiante cherchent à obtenir un diplôme de niveau supérieur à bac +2. Quand ils financent eux-même leur formation, ils sont 41,2%.

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

Graphique 4  
Comparaison par niveau des taux d'accès à la formation de plus de 30 heures et à la formation certifiante

(indice base 100, pour les niveau IV)



Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures entre 1998 et 2003

Note 1 : On fait l'hypothèse qu'en rapportant le nombre d'individus déclarant une formation de plus de 30 heures (ou certifiante) financée par les pouvoirs publics sur le nombre d'individus déclarant une période de non emploi supérieure à 1 mois sur 5 ans, on obtient le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation de plus de 30 heures (ou certifiante). Cette hypothèse est rendue nécessaire par le fait que le statut des individus n'est pas connu au moment de l'accès à la formation certifiante.

Note 2 : On fait l'hypothèse qu'en rapportant le nombre d'individus déclarant une formation de plus de 30 heures (ou certifiante) financée par un employeur ou par un congé individuel de formation sur le nombre d'individus déclarant une période d'emploi supérieur à 1 mois sur 5 ans, on obtient le taux d'accès des salariés à la formation de plus de 30 heures (ou certifiante).

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

d'emploi, mais de façon beaucoup plus atténuée : les demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur ont à peine 20 % de chances en plus d'accéder à une formation certifiante que les demandeurs d'emploi non qualifiés. Ils ont même autant de chances d'accéder à une formation de plus de 30 heures. Ce sont d'ailleurs les demandeurs d'emploi diplômés de niveau baccalauréat qui accèdent le plus à la formation longue et certifiante (graphique 4).

Camille BONAÏTI,  
Estelle VIGER  
(Dares).

#### Références.

- [1] Gélot D., Minni C., (2004) : « Les chômeurs accèdent deux fois moins que les salariés à la formation continue, mais pour des durées quatre fois plus longues », *Premières synthèses*, n°10.2, décembre, DARES.
- [2] Marion I., Möbus M., Théry M., (2006) : « Vers une ouverture des frontières de la formation continue » *Bref*, n°235, novembre, Céreq.
- [3] Marchal E., Rieucan G. (2005) : « Candidat de plus de 40 ans, non diplômé, s'abstenir », *Connaissance de l'emploi*, n°11, janvier, CEE.
- [4] Chardon O., Estrade M-A, Toutlemonde F., (2005) : « Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom », *Premières synthèses*, n°50.1, décembre, DARES.
- [5] Grenat P. (2006) : « Les étudiants et les diplômés des formations aux professions sociales de 1985 à 2004 », *Études et résultats*, n°513, DREES.
- [6] Tugores F. (2007) : « La formation des demandeurs d'emploi en 2005 : la Région, principal financeur », *Premières synthèses*, n° 26-3, juin, DARES.
- [7] Bonaïti C. (2007) : « La validation des acquis de l'expérience au Ministère chargé de l'emploi en 2006 : des délais plus courts pour obtenir le titre professionnel », *Premières synthèses*, N° 50.1, décembre, DARES.
- [8] Fleuret A., Zamora P., (2004) « La formation professionnelle des chômeurs », *France portrait social*, INSEE.
- [9] Sanchez R. (2006) : « Le contrat de professionnalisation en 2005 : premier bilan », *Premières synthèses*, n°40.2, octobre, DARES.
- [10] Ghaffari S. et alii (2008) : « Le congé individuel de formation : un droit national, des déclinaisons régionales », *Premières synthèses*, n°04.2, janvier, DARES.
- [11] Mainaud T. (2007) : « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2005 : premiers effets de la réforme de 2004 », *Premières synthèses*, n°45.3, novembre, DARES.
- [12] Pérez C., Thomas G., (2005) : « Les trajectoires d'emplois précaires et la formation continue », *Économie et statistique*, N° 388-389, INSEE.

#### Encadré 2

### LES VOIES D'ACCÈS À LA FORMATION CERTIFIANTE

Pour les **demandeurs d'emploi**, le financement de la formation se partage entre l'État, les conseils régionaux et les ASSEDIC. L'État finance la formation certifiante à travers les stages à visée professionnalisante de l'AFPA [8]. Les formations en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de qualification puis contrats de professionnalisation) permettent, pour leur part, d'accéder à une qualification reconnue dans le cadre d'un contrat de travail. Toutefois, un grand nombre d'entre elles s'apparentent plutôt à de la formation initiale. Un peu plus de la moitié des contrats de professionnalisation vise une certification formelle [9].

Pour les salariés, l'accès à la formation peut se faire soit dans le cadre **du plan de formation** de l'entreprise, soit dans le cadre d'un **congé individuel de formation (CIF)** ou depuis 2004, dans le cadre d'une **période de professionnalisation**.

- Dans le cadre **du plan de formation**, l'initiative de la formation émane de l'employeur. Les actions de formation sont très souvent de courte durée, avec pour objectif l'adaptation du salarié à son poste de travail. Les opportunités d'accès à une formation certifiante sont donc rares.

- Le congé individuel de formation, à l'initiative du salarié, est mieux à même de permettre l'accès à une formation certifiante. Son objectif est de « permettre à un salarié d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession, de s'ouvrir à la culture et vie sociale » (livre IX du code du travail). Depuis 1999, le nombre de salariés accédant à une formation par le biais du CIF est stable : entre 30 000 et 40 000 salariés par an. Parmi eux, entre 60 % et 65 %, choisissent l'accès à une certification.

Le petit nombre de dossiers CIF acceptés chaque année s'explique par une demande assez faible des salariés mais aussi par les contraintes associées au financement du dispositif. Pour voir sa demande de CIF acceptée, le salarié doit, dans un premier temps, demander l'accord de son employeur qui, s'il ne peut refuser, peut éventuellement reporter dans le temps la satisfaction du congé individuel de formation. Une fois la demande acceptée par son employeur, il dépose un dossier auprès d'un organisme paritaire agréé au titre du CIF. Celui-ci accepte ou non la prise en charge financière de la demande en fonction de critères budgétaires, de besoins particuliers à certains secteurs ou professions, voire de publics prioritaires [10]. Chaque année, près de 40 % des dossiers ayant fait l'objet d'une décision sont refusés (tableau A).

- **les périodes de professionnalisation**, créées par la loi du 4 mai 2004, s'adressent aux salariés en contrat à durée indéterminée et visent au maintien en emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Les salariés en période de professionnalisation suivent des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques : les périodes de professionnalisation ont connu une envolée rapide. En 2005, 250 000 périodes ont été conclues [11].

Tableau A  
Les demandes de CIF de 1999 à 2004

	Nombre de demandes de CIF acceptées (CIF CDD+CIF CDI)	Nombre de demandes de CIF refusées	Nombre de CIF acceptées ayant pour objectif l'accès à une certification (hors CQP*)
1999 .....	29 925	20 092	18 862
2000 .....	33 228	18 741	21 038
2001 .....	33 109	23 152	21 207
2002 .....	37 289	21 238	24 245
2003 .....	35 452	25 048	23 216
2004 .....	37 911	25 722	23 476

CQP: Certificat de qualification professionnelle.

Source : DGEFP.

#### Encadré 3

### Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la formation n'est plus la seule voie d'accès à la certification pour les salariés et les demandeurs d'emploi. La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. La VAE peut donc permettre d'éviter aux adultes de suivre des enseignements formels pour obtenir des diplômes et des titres, et aux entreprises d'avoir à accepter de longues absences : seul un congé bilan, d'une durée maximale de 24 heures, est prévu pour permettre aux salariés de préparer leur dossier de validation pendant leur temps de travail. 26 000 candidats ont obtenu un diplôme par la voie de la VAE en 2006 [7]. Dans l'Éducation nationale, la VAE devient un mode d'accès aux diplômes en cours de vie active tout à fait significatif : en 2005, cette voie a représenté 20 % des diplômes délivrés dans l'enseignement technique et professionnel à des candidats qui ne sont pas en formation initiale.

## LES CERTIFICATIONS EN FRANCE

Le Ministère de l'Éducation nationale est le principal certificateur, mais d'autres ministères délivrent également des titres ou des diplômes nationaux (notamment, les Ministères chargés de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et de l'agriculture). Par ailleurs, les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers) ainsi que les établissements de formation publics ou privés délivrent des titres en leur nom propre. Enfin, les branches professionnelles créent et délivrent les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).

Si tous les diplômes accessibles par la formation initiale sont aussi accessibles par la formation continue, certaines certifications ne sont accessibles que dans le cadre de la formation continue. Il en est ainsi des CQP, mais aussi des titres du ministère chargé de l'emploi dont les bénéficiaires sont en majorité des demandeurs d'emploi.

- Les **certifications non professionnelles** recouvrent les domaines disciplinaires enseignés dans les universités mais aussi des domaines relevant du développement personnel. Le ministère chargé de la jeunesse et des sports propose ainsi plusieurs certifications relevant du « développement personnel ».

- Les **certifications professionnelles** attestent d'une "qualification" c'est-à-dire de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de situations de travail. Créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) répertorie l'offre de certifications professionnelles et veille à l'adaptation des titres à l'environnement professionnel. Depuis 2005, la CNCP cherche à rendre plus lisibles les certifications, notamment en assurant une correspondance plus étroite avec des dénominations de métiers.

À peine 15 % des individus qui cherchent à obtenir une certification en formation continue choisissent une certification non professionnelle (encadré 2).

## DES FORMATIONS VISANT LES MÉTIERS QUI RECRUTENT

Les spécialités de formation choisies par les adultes préparant un diplôme dans le cadre de la formation continue sont très différentes de celles choisies dans le cadre de formations scolaires : si un peu plus de 30 % des adultes ont préparé un diplôme dans les domaines des métiers de la production lors de leur cursus scolaire, ils sont à peine 20 % dans le cadre de la formation continue. Inversement, les métiers des services sont largement privilégiés par les adultes préparant un diplôme en formation continue. Les formations aux services à la personne représentent notamment près d'un tiers des formations préparées, contre à peine un cinquième en formation initiale dans l'ensemble des formations (tableau A).

Les candidats à la formation diplômante s'orientent souvent vers d'autres filières que celles qu'ils ont fréquentées dans le cadre de leur formation initiale : moins de six adultes sur dix ayant préparé un diplôme de formation continue choisissent leur formation dans le même secteur que celui vers lequel ils s'étaient orientés en formation initiale et un tiers seulement optent pour la même spécialité (tableau B).

Seuls les candidats ayant préparé un diplôme dans les secteurs des services sont peu nombreux à changer de secteur : plus de huit candidats sur dix ayant préparé un diplôme en formation initiale dans le domaine des services, préparent un diplôme dans le même domaine dans le cadre de la formation continue, contre à peine quatre sur dix dans le domaine de la production et moins de trois sur dix dans les domaines disciplinaires (tableau B).

Les candidats aux formations diplômantes semblent donc viser des certifications dans les métiers qui recrutent davantage. Les métiers du secteur sanitaire et social font l'objet depuis quelques années d'un besoin en recrutement important, mais aussi de professionnalisation des salariés en activité. Avec le vieillissement de la population, le nombre d'infirmières et d'aides-soignantes devrait augmenter rapidement, mais aussi le nombre d'aides à domicile, d'employés de maison et d'assistantes maternelles [4]. Les effectifs dans les établissements de formation dans les professions sociales ont d'ailleurs très nettement augmenté entre 1999 et 2004 : 11 % par an en moyenne [5].

Tableau A  
Les spécialités en formation initiale et formation continue des adultes ayant réalisé une formation certifiante En %

	Formation initiale	Formation continue
<b>Domaines disciplinaires</b> .....	<b>22,8</b>	<b>14,6</b>
Formations générales .....		2,3
Mathématiques et sciences .....	5,8	2,2
Sciences humaines et droit .....	10,3	5,7
Lettres et arts .....	6,7	4,4
<b>Domaines technico-professionnels de la production</b> ....	<b>32,0</b>	<b>18,5</b>
Spécialités pluri-technologiques de production .....	0,4	1,5
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts .....	3,4	2,6
Transformations .....	6,3	4,2
Génie civil, construction et bois .....	4,8	4,1
Matériaux souples .....	1,4	0,7
Mécanique, électricité, électronique .....	15,7	5,4
<b>Domaines technico-professionnels des services</b> .....	<b>45,1</b>	<b>66,2</b>
Spécialités plurivalentes des services .....	0,0	0,0
Echanges et gestion .....	15,9	20,3
Communication et information .....	9,7	7,2
Services aux personnes .....	17,9	31,0
Services à la collectivité .....	1,6	7,7
<b>Domaines du développement personnel</b> .....	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>
Capacités individuelles et sociales .....	0,0	0,6
Activités quotidiennes et de loisirs .....	0,0	0,0

Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures certifiante entre 1998 et 2003.

Lecture : Parmi les candidats à une formation certifiante, 18,5 % ont présenté une certification dans le domaine de la production. 32% avaient présenté un diplôme dans le même domaine lors de leur cursus de formation initiale.

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

Tableau B  
Une forte attirance vers les formations dans le domaine des services En %

Domaines du diplôme obtenu en formation continue	Domaines du dernier diplôme présenté en formation initiale		
	Domaines disciplinaires	Domaines technico-professionnels de la production	Domaines technico-professionnels des services
Domaines disciplinaires .....	28,6	4,9	15,8
Domaines technico-professionnels de la production .....	7,5	40,4	5,3
Domaines technico-professionnels des services .....	62,4	54,2	78,6
Domaine du développement personnel .....	1,5	0,5	0,3
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : actifs ayant fini leurs études initiales avant 1998 et réalisé une formation de plus de 30 heures certifiante entre 1998 et 2003.

Lecture : 54,2% des individus ayant obtenu leur dernier diplôme dans le domaine de la production dans le cadre de leur formation initiale se sont présentés à une certification par la voie de la formation continue dans le domaine des services.

Source : enquête FQP 2003, traitement DARES.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité**

**Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.**

**www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)**

**Directeur de la publication : Antoine Magnier.**

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La *Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 124 €, CEE (TTC) 131 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 129,50 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 133,60 €, supplément avion rapide : 8,20 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.